

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 22 novembre 2021, à compter de 18 h 15, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2021-11-364

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Appel d'offres FN-21-V-16 – Reconstruction pont Ruisseau du Diable
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2021-11-365

APPEL D'OFFRES FN-21-V-16 - RECONSTRUCTION PONT RUISSEAU DU DIABLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-21-V-16 fait par le système d'appel SEAO pour la reconstruction du pont Ruisseau du Diable ;

CONSIDÉRANT que 6 soumissions ont été reçues ;

- Construction Gilles Paquette Ltée 185 000,00 \$
- Construction FGK Inc. 234 076,61 \$
- Construction Michel Lacroix inc. 314 000,00 \$
- Gelco Construction inc. 265 000,00 \$
- Les Constructions Hydrospec inc. 554 100,00 \$
- EC4 Inc. 419 000,00 \$
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la reconstruction du pont Ruisseau du Diable soit accordé à Construction Gilles Paquette Ltée au montant de 185 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la somme de 185 000,00 \$ plus les taxes applicables soit prise à même le budget d'investissement.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2021-11-366

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 22 novembre 2021 soit levée.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse